

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAYAUD, MILON, et M^{re}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 24 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

| | |
|--------------------------|-----------------------|
| 7 heures 45 minut. soir, | Omnibus. |
| 8 — 32 — | Express. |
| 8 — 47 — | matin, Express-Poste. |
| 9 — 20 — | Omnibus. |

Départ de Saumur pour Angers.

| | |
|-------------------------|----------|
| 1 heure 2 minutes soir, | Omnibus. |
|-------------------------|----------|

Départs de Saumur pour Paris.

| | |
|------------------------|-----------------|
| 9 heure 50 minut. mat. | Express. |
| 11 — 51 — | matin, Omnibus. |
| 6 — 6 — | soir, Omnibus. |
| 9 — 44 — | Direct-Poste. |

Départ de Saumur pour Tours.

| | |
|---------------------------|----------|
| 7 heures 17 minut. matin, | Omnibus. |
|---------------------------|----------|

PRIX DES ABONNEMENTS.

| | |
|------------------------|----------------|
| Un an, Saumur, 18 f. » | Poste, 24 f. » |
| Six mois, — 10 » | — 13 » |
| Trois mois, — 5 25 | — 7 50 |

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les événements de Djeddah et l'acte vigoureux du capitaine du *Cyclops*, au moment où l'on pensait que l'Angleterre se montrait peut-être trop indulgente à l'égard des Turcs, modifient d'une manière sensible les éventualités que l'on était fondé à attendre. Il devient évident que le cabinet anglais a plus ou moins secoué le joug des hommes politiques à esprit étroit qui voulaient, même après le massacre d'un consul anglais, ne pas se rallier franchement aux réclamations énergiques de la France.

Les dépêches détaillées qui ont été publiées à Londres sur le bombardement de Djeddah, nous apprennent que le *Cyclops*, est arrivé le 23 juillet devant cette ville, lorsque Hamik-Pacha se trouvait à la Mecque. Malgré cette circonstance, le capitaine du *Cyclops*, demanda satisfaction et envoya au Caimakan une lettre déclarant que si une réponse satisfaisante n'était pas reçue par le capitaine en 36 heures, on agirait par la force. Les heures fixées étant écoulées et aucune réponse n'étant faite, on commença le bombardement de la ville par intervalles. Quatorze ou quinze bungalows furent brûlés et détruits. Un peu plus tard une lettre fut envoyée par le Pacha; mais considérée comme non satisfaisante, on recommença les opérations et on les continua par moments, jusqu'au soir du 26, par les embarcations et les bâtiments au moyen de boulets, d'obus et de fusées.

Le 27 juillet, 500 bachi-bouzouks arrivèrent à Djeddah, et le *Cyclops* leur donna le temps de débarquer. Le 28, Gassa-Pacha vint à bord du *Cyclops*, mais ne put donner aucune garantie satisfaisante, ses pouvoirs ne lui permettant pas, disait-il, de faire exécuter les assassins, sans en avoir référé à Constantinople. Le 29, les canons du *Cyclops*, se turent à cause de l'embarquement des pèlerins; mais le bombardement fut repris avec vivacité, le 5 août. Enfin, Ismail-Pacha arriva avec les pouvoirs nécessaires pour satisfaire aux justes deman-

des de l'Angleterre et de la France. Dans la matinée du 6, onze meurtriers furent exécutés en vue de la ville et des vaisseaux qui étaient dans le port, et quatre des plus coupables furent envoyés à Constantinople. Le *Cyclops* quitta dès lors Djeddah dans la matinée du 7 emmenant avec lui à Suez un envoyé du Pacha avec des dépêches pour Constantinople.

Ainsi, le massacre de Djeddah se trouve vengé de manière à produire un immense effet sur les tribus turbulentes, qui habitent les rives de la mer Rouge. Le *Times*, si nous en croyons une dernière dépêche de Londres, s'évertue déjà à blâmer le bombardement opéré par le *Cyclops*; mais nous ne pouvons que nous féliciter de ce qu'un bâtiment de guerre anglais ait servi à donner à ces farouches et fanatiques nomades, de l'Arabie occidentale, la leçon frappante qui leur apprendra qu'on n'insulte pas impunément la civilisation européenne, et que le sang des citoyens d'Angleterre et de France, ne peut pas être versé audacieusement sans appeler aussitôt un prompt et terrible châtement, non-seulement sur les meurtriers eux-mêmes, mais encore sur leur ville. — Havas.

Il paraît qu'un traité est fait avec la Chine, traité formellement arrangé entre les représentants de la Reine Victoria et de l'Empereur des Français d'une part, et le frère du soleil, de la lune et de toutes les constellations célestes, d'autre part. En addition de toutes les autres stipulations, l'Angleterre et la France recevront chacune une indemnité. En sorte que d'ici à peu de temps, les habitants de Londres auront la satisfaction de posséder des charriots chargés d'argent chinois, roulant pesamment pour passer les portes de la Banque d'Angleterre et être ensuite fondus dans les creusets de la monnaie et frappé en milliers de shillings et de pièces de 6 pences, de couronnes, de demi-couronnes, de florins, etc., et portant la gracieuse figure de notre bien-aimée souveraine. — Havas.

Saint-Petersbourg, 20 août 1858. — L'ambassadeur de France au ministre des affaires étrangères. — Un courrier, parti le 27 juin de Tien-Tsin, arrivé par terre, apporte au prince Gortschakoff la nouvelle qu'un traité a été conclu entre la Chine et la Russie, identiques dans ses bases générales avec ceux conclus entre la Chine et les autres puissances. Les ports sont ouverts, le libre exercice de la religion chrétienne est concédé, l'établissement de consuls admis, ainsi que l'envoi d'agents diplomatiques à Pékin, en cas de besoin.

La France et l'Angleterre ont, en outre, obtenu une indemnité pécuniaire considérable.

Signé : Duc de MONTEBELLO.

On lit dans le *Moniteur* :

« Le Congrès de Paris avait confié l'achèvement définitif de son œuvre à plusieurs commissions, dont les travaux devaient recevoir l'approbation des puissances contractantes. L'une avait pour mission de régler la nouvelle frontière de la Moldavie du côté de la Bessarabie; une autre de vérifier la frontière turco-russe; deux conventions sont intervenues pour ce double objet, et les ratifications en ont été échangées, il y a plusieurs mois.

» La commission des Principautés était chargée de s'enquérir des vœux et des besoins des Moldo-Valaques, et de réunir sur les lieux les éléments nécessaires pour préparer l'organisation des provinces danubiennes. La convention signée avant-hier au ministère des affaires étrangères a pour but de satisfaire à cette importante stipulation du traité du 30 mars. Lorsque les dispositions en seront publiées, on reconnaîtra qu'elles ont réussi à concilier les divergences d'opinion des puissances signataires avec les intérêts et les vœux des populations.

» La commission européenne des embouchures du Danube n'a pas encore achevé la tâche qui lui est dévolue, et l'acte de navigation élaboré par la commission riveraine n'a pas été sanctionné par les puissances signataires de la paix de Paris; mais

FEUILLETON

LE PÊCHEUR NOIR.

(Nouvelle indienne).

(Suite.)

Elle se tourna vers les deux jeunes gens et s'adressant au chasseur :

— La meilleure flèche ne met pas à l'abri de la volonté d'Ulli, le dieu grand et fort. Chasseur, le sort a prononcé. Sois sage, prudent et résigné.

— Tais-toi! tais-toi! dit-il, contenant avec peine sa colère.

— Et toi, perle de Samar, bijou envié par les chefs et les puissants, colombe triomphante, n'as-tu plus rien à me dire? ne veux-tu plus rien savoir?

— Non, Moré, non. J'espérais, je l'avoue, une plus heureuse révélation, mais il faut subir la volonté du Grand-Esprit.

La vieille s'éloigna à pas lents. Quand elle fut hors de la portée de la voix, Ollir prit la parole.

— Laika aime-t-elle toujours Ollir, ou bien a-t-elle changé de cœur comme le serpent de la devineresse change de peau.

— Nul autre qu'Ollir ne pourrait être aimé de Laika, mais elle ne saurait être à lui, malgré le Grand-Esprit.

— Le Grand-Esprit?... Non! non! la sorcière s'est trompée. Je t'ai choisie, tu seras à moi. Ne m'aimes-tu

pas? Eh bien quand tu seras ma femme, enfin, quand tu auras partagé ma couche, j'aurai vingt fois plus d'ardeur à la chasse; je frapperai dix fois plus fort les ennemis; mes filets prendront le double de poisson, comme le tigre qui apporte double ration à sa tanière. Laika, t'arracher à moi, ce serait vouloir la mort, une mort terrible! — Ecoute, notre roi est bien puissant; eh bien! si tu entrais dans sa case, s'il te prenait pour compagne....

Il fut interrompu par un sifflement aigu. Le serpent avait abandonné sa maîtresse, il regagnait en rampant son repaire. Ses yeux, brillant dans la nuit comme des escarboucles, s'arrêtèrent sur les deux amants qu'ils fascinaient un instant. Il se redressa comme le ferait le col onduleux d'un cygne, siffla de nouveau et s'enfonça dans les buissons.

Cette apparition eut terrifié des esprits plus forts que ceux de pauvres sauvages, en proie aux superstitions les plus grossières. L'Indienne tremblante étreignit fortement le bras de son amant :

— C'est un présage, dit-elle, malheur à nous.

Toute la fermeté d'Ollir s'était un instant évanouie, il ne répondit pas d'abord. S'étant remis de cette impression, il frappa du pied avec impatience :

— Le serpent est l'ami des méchants, il obéit à Moré, mais Ulli le Grand-Esprit protégé les justes, il entend leur voix. Il y a dans Samar un homme plus puissant et plus savant que Moré. C'est lui qui me dira l'avenir.

— Que veut dire mon ami?

— Sèche tes larmes, prends confiance, je vais trouver le Pêcheur Noir.

— Le Pêcheur Noir! répéta-t-elle avec effroi.

— C'est l'ami du chasseur à la Longue-Flèche; ne crains rien. Retourne au village, et sois prête à me prouver que tes promesses et tes serments sont plus solides que le vent qui passe sans laisser de trace.

Elle se jeta encore à son cou pour essayer de le détourner de sa résolution, mais il ne répondit plus à ses instances, et elle s'éloigna plus malheureuse qu'elle n'était venue.

Ollir prit la pente opposée du tertre. Intrepide dans sa périlleuse excursion, il traversa un bois de palmiers presque impénétrable. Se frayant un chemin où l'on eût dit que nul pas humain ne s'était jamais hasardé, il se dirigea hardiment, sans hésitation, comme s'il eût parcouru en plein jour une route battue, au milieu d'une plaine tantôt aride et sans végétation; tantôt accidentée par des rubans de moyenne grandeur, abritant de longues herbes qui montaient jusqu'au milieu de sa tige. Il passait au milieu sans jamais être embarrassé par les lianes qui formaient des roseaux pressés, dont la continuité semblait interrompue pour lui seul. Pas une fois seulement, il ne fut atteint par les dangereuses épines de ces plantes robustes.

L'espèce de savane qu'il arpentait ainsi à grands pas, descendait en pente et formait comme un vaste entonnoir. A mesure qu'on se rapprochait du centre, la végétation, favorisée par l'humidité, se développait avec plus

le travail de ces deux commissions qui concerne spécialement la navigation du Danube est clairement défini par les stipulations du traité, et l'achèvement ne pourrait en être retardé que par des obstacles purement matériels. On peut donc considérer dès à présent comme accomplie l'œuvre du traité de Paris.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* : L'Empereur et l'Impératrice sont arrivés à Saint-Cloud, aujourd'hui, à sept heures trois quarts du soir.

Dans cette dernière journée de leur voyage, Leurs Majestés ont rencontré sur leur passage l'accueil enthousiaste qu'elles avaient trouvé en traversant la Normandie et la Bretagne.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* : Rennes, le 20 août 1858, 1 h. 30 m. du soir. L'Empereur a travaillé jusqu'à onze heures et demie avec les chefs des divers services, et principalement avec le maire de Rennes, s'est rendu, en grande pompe, au déjeuner, qui avait été offert à Leurs Majestés par la ville de Rennes et des députations de toute la Bretagne. La table de 300 couverts avait été dressée dans la salle des Pas-Perdus du Palais de Justice, décorée pour cette solennité avec une grande élégance.

L'Empereur et l'Impératrice sont arrivés en voiture de gala au milieu des flots d'une population qui les a salués avec un grand enthousiasme; les acclamations ont redoublé lorsque Leurs Majestés se sont montrées au balcon du palais.

Le comte de la Ribaisière, sénateur, président du conseil général, qui était assis à côté de l'Impératrice; après avoir demandé à Sa Majesté la permission de lui adresser quelques paroles de remerciement au nom de la Bretagne, a prononcé le discours suivant :

« Sire, il appartenait au conseil général d'Ille-et-Vilaine, siégeant dans l'antique capitale de la Bretagne, de remercier Votre Majesté de l'honneur qu'elle lui fait en visitant le département.

« La présence de votre auguste compagnie, de l'Impératrice qui pare le Trône de tant de grâce et de beauté, vient ajouter à notre bonheur et à la reconnaissance dont nous vous apportons la respectueuse expression.

« Privée pendant plusieurs siècles de la présence de ses souverains et des bienfaits qui marchent avec elle, notre population, en saluant Votre Majesté sur le sol breton, voit s'ouvrir une ère nouvelle de grandeur et de prospérité.

« Sire, vous avez visité nos côtes, nos ports, nos cités, nos champs, vous avez vu, vous avez deviné nos besoins de ce moment; nous nous reposons du soin d'y pourvoir sur votre auguste sollicitude.

« Napoléon I^{er} pacifia nos contrées, sa main puissante cicatrisa les plaies de la guerre civile; Napoléon III versera sur nous tous les bienfaits de la paix et de la civilisation.

« La dynastie impériale pouvait seule dompter

l'anarchie, rendre à la religion et à la morale l'influence, à la France sa sécurité et sa grandeur; aussi nulle part l'avènement providentiel de Votre Majesté à l'Empire n'a été plus unanimement acclamé que sur la noble terre de Bretagne.

« Nos populations viennent de protester de nouveau de leur fidélité et de leur dévouement pour votre personne. Toujours franches dans la manifestation de leurs sentiments et constantes dans leurs affections, elles resteront à jamais, Sire, ce que vous venez de les trouver, dévouées à Votre Majesté et à son auguste dynastie.

« Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le Prince Impérial ! »

L'Empereur a répondu : Messieurs,

« Je suis venu en Bretagne par devoir comme par sympathie. Il était de mon devoir de connaître une partie de la France que je n'avais pas encore visitée. Il était dans mes sympathies de me trouver au milieu du peuple breton, qui est avant tout monarchique, catholique et soldat.

« On a voulu souvent représenter les départements de l'Ouest comme animés de sentiments différents de ceux du reste de la nation. Les acclamations chaleureuses qui ont accueilli l'Impératrice et moi dans tout notre voyage démentent une assertion pareille. Si la France n'est pas complètement homogène dans sa nature, elle est unanime dans ses sentiments. Elle veut un gouvernement assez stable pour enlever toutes chances à de nouveaux bouleversements, assez éclairé pour favoriser le véritable progrès et le développement des facultés humaines, assez juste pour appeler à lui tous les honnêtes gens, quels que soient leurs antécédents politiques, assez consciencieux pour déclarer qu'il protège hautement la religion catholique, tout en acceptant la liberté des cultes; enfin, un gouvernement assez fort par son union intérieure pour être respecté comme il convient dans les conseils de l'Europe; et c'est parce que, élu de la nation, je représente ces idées, que j'ai vu le peuple accourir sur mes pas et m'encourager par ses démonstrations.

« Croyez, Messieurs, que le souvenir de notre voyage en Bretagne restera profondément gravé dans le cœur de l'Impératrice et dans le mien. Nous n'oublierons pas la touchante sollicitude que nous avons rencontrée pour le Prince Impérial dans les villes et dans les campagnes, partout les populations s'informent de notre fils comme du gage de leur avenir.

« Je vous remercie, Messieurs, d'avoir organisé cette réunion, qui m'a permis de vous exprimer ma pensée, et je termine en portant un toast à la Bretagne si honorablement représentée ici.

« Que bientôt son agriculture se développe, que ses voies de communication s'achèvent, que ses ports s'améliorent, que son industrie et son commerce prospèrent, que les sciences et les arts y fleurissent, mon appui ne leur manquera pas; mais que tout en hâtant sa marche dans les voies de la civilisation, elle conserve intacte la tradition, des nobles sentiments qui l'ont distinguée depuis des

siècles. Qu'elle conserve cette simplicité de mœurs, cette franchise proverbiale, cette fidélité à la foi jurée, cette persévérance dans le devoir, cette soumission à la volonté de Dieu qui veille sur le plus humble foyer domestique comme sur les plus hautes destinées de l'Empire !

« Tels sont mes vœux, soyez-en, Messieurs, les dignes interprètes. »

Les dernières paroles de l'Empereur ont été suivies d'une immense acclamation qui semblait poussée par la Bretagne tout entière, loyale et croyante.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

De tous côtés, on enregistre quelques traits de probité; en voici un que nous sommes heureux de signaler; son auteur est de notre ville. La semaine dernière, la femme Poussin, domestique à l'Hôtel de Londres, a remis entre les mains de M. Sergé une somme de 500 fr. en or, laissée dans une chambre par un voyageur.

Dans un de nos derniers numéros, nous annoncions la nomination, comme chevalier de la Légion d'Honneur, de M. Billès, professeur d'escrime à l'École impériale de Saumur; aujourd'hui, nous avons à enregistrer un nouveau succès qui lui a mérité les éloges des journaux nantais.

Il y avait dernièrement, dans la ville de Nantes, un grand assaut d'armes. M. Gatechaire, professeur d'escrime à l'Académie impériale de musique de Paris, celui qui a, sans contredit, la plus grande réputation en escrime, se trouvant dans le pays, fut invité à réunir les amateurs et maîtres d'armes des villes voisines. Il le fit avec empressement et appela à cette fête toutes les personnes qu'il supposait devoir prendre intérêt à ces sortes de luttes. C'était, outre un grand nombre d'amateurs, MM. Klein, du 50^e de ligne, le maître d'armes du 29^e, M. Pauly, ancien maître d'armes de régiment, et M. Billès, professeur à l'École de Saumur, tous d'une habileté incontestable.

Plusieurs assauts successifs ont eu lieu, et ont enlevé les applaudissements de l'assemblée. Amateurs et maîtres, dit l'*Espérance du Peuple*, ont rivalisé de zèle et de savoir. Mais, dit à son tour le *Phare de la Loire*, la lutte brillante, soutenue, remarquable et sans ménagement de la part des tireurs en présence, a été celle qui s'est engagée à la fin de la séance, entre MM. Billès et Gatechaire. Aussi, quelle attention, quel silence parmi les assistants. Pour eux tous, c'était un spectacle plein d'intérêt, précisément parce que l'on distinguait deux jeux différents.

Cet assaut, ajoute l'*Espérance du Peuple*, a été vraiment magnifique, il s'y est passé des attaques et des ripostes de la plus admirable habileté.

On voit que dans cette séance, au milieu de maîtres d'armes distingués comme M. Klein et M. Pauly, M. Billès n'a pas eu le moins d'applaudissements, en luttant contre M. Gatechaire, qui est de l'aveu de tous, un professeur hors ligne. M. Billès a laissé à Nantes de bons souvenirs.

Ce fait prouve une fois de plus qu'à l'École de cavalerie, aucune branche de l'instruction militaire

de force encore. Les palmiers, les caroubiers, les tulipiers atteignaient une hauteur prodigieuse; puis ils cessaient enfin et faisaient place à des bambous, à des joncailles, sous lesquels le sol devenait plus spongieux et plus difficile.

Cette contrée était dangereuse encore par d'autres circonstances que par la complication de son labyrinthe. La proximité de l'eau la rendait le séjour habituel des reptiles de plus d'une sorte, et pendant la nuit, les hôtes des bois voisins venaient s'y désalterer. C'était sans doute pour ce motif que l'Indien avait ralenti sa marche. Il ne posait plus son pied qu'avec précaution pour prévenir le bruit des feuilles et des tiges sèches, au milieu desquelles il se glissait.

A chaque bruit qui se faisait dans la joncée, il s'arrêtait, serrant dans sa main, comme s'il allait s'en servir, une longue flèche à la pointe solide, pour lui tenir lieu de zagaie ou de lance. Son oreille exercée discernait la cause du plus léger mouvement, et lui permettait d'éviter le péril.

Après une heure de cette marche pénible, il se trouva à la porte d'une cabane, cachée comme un nid d'oiseau entre des carapacs, des saules et des bambous.

C'était une misérable petite case, bâtie de bambous et de terre, couverte de feuilles de palmiers géants, de talipots et d'ajoncs. Elle n'avait pour cheminée qu'un trou circulaire, pratiqué au sommet du toit. Cette ouverture se fermait au moyen d'une peau de buffle, fixée en forme d'éventail au haut d'une planche, plantée au milieu de

la hutte, et que l'on déplaçait suivant qu'on voulait donner passage à la fumée, ou recevoir ou intercepter l'air, car, à l'exception d'une petite ouverture dans une des parois, c'était aussi la seule fenêtre de cette bizarre construction.

Lorsque notre aventurier arriva, une légère fumée s'élevait au-dessus de la case. Il s'approcha de la porte, espèce de claie compacte, formée de branches de bois le plus dur, destinée à défendre une ouverture cintrée, si basse et si étroite, qu'on ne pouvait la franchir qu'en rampant.

Ayant frappé plusieurs fois du bout de son arme contre cette porte sans obtenir de réponse, et voyant par le treillis la flamme qui éclairait l'intérieur, il se décida à entrer.

Rien n'était plus curieux, que la pièce où il se trouva. Les murailles étaient soigneusement tapissées de peaux de bêtes sauvages. Dans un coin, un tas de joncailles sèches indiquait un lit. Tout autour, étaient suspendus des armes, des crampons, des filets, des lignes garnies de leurs hameçons en os ou en arêtes de poisson, découpés avec cette perfection qui atteste chez l'homme sauvage une patience qui remplace l'habileté.

Des colliers de coquillages, des bracelets formés de dents d'ours, des peaux de perroquets et de faisans dorés, ornements favoris de certaines tribus sauvages, étaient encore suspendus aux endroits les plus apparents. Au-dessous, sous un tronc d'arbre taillé en forme de billot, et auquel étaient fixées des chevelures humaines

scalpées avec art, assez nombreuses pour couvrir toute la hauteur, se trouvait un crâne humain, à côté d'une grossière statuette en bois, recouverte d'une matière devenue incolore, mais qui avait dû être du sang humain.

Une conque marine percée au milieu et traversée par une lanière de cuir, paraissait placée au pied de l'idole comme une amulette sacrée.

Ollir connaissait sans doute tous ces objets, car il n'y prit aucune attention. S'étant assuré que la case était vide, il sortit presque aussitôt et s'avança par un sentier tracé entre les roseaux jusqu'au bord de l'eau. Là il se mit à chanter une strophe d'un hymne de sa tribu :

« Samar compte de vaillantes nations, mais la plus vaillante est celle des Tamirs. »

Sa voix retentit avec une vibration puissante dans le silence de la solitude. Il s'arrêta une seconde, attendant une réponse; n'en recevant pas, il continua :

« La plus vaillante, est celle des Tamirs, parce que ses enfants excellent à manier la flèche et la zagaie. »

Il s'arrêta de nouveau, et comme il allait continuer une troisième strophe, une voix se fit entendre dans le lointain :

« Ses enfants excellent à manier la flèche et la zagaie, et nul ne résiste à la force de leurs bras. »

Il monta sur une pierre, et aperçut à la lune qui cependant perdait de sa force et n'argentait plus que faiblement la surface du lac, une petite barque glissant sur l'eau avec une rapidité merveilleuse. Bientôt elle fut près

n'est négligée, et que, dans toutes, on trouve des instructeurs de premier ordre.

L'escadron du 6^e hussards qui est passé à Saumur le 2 de ce mois, se rendant à Vannes à l'occasion du passage de l'Empereur, retourne prendre sa garnison à Tours.

Il repassera dans notre ville le vendredi 27 août courant.

Mercredi, un orage épouvantable a saccagé la ville du Mans. Vers trois heures de l'après-midi, le ciel s'est chargé à l'horizon de gros nuages noirs, et on a été plongé tout-à-coup dans les ténèbres. Dix minutes après, l'ouragan, s'avançant de l'ouest à l'est avec une rapidité et un vacarme effrayants, se déchainait sur la ville.

Il faut avoir assisté à ce spectacle pour s'en faire une idée: la pluie tombait par torrents, le vent balayait tout, les éclairs déchiraient la nue, la foudre grondait. Mais, ce qu'il y avait de plus triste dans cette horrible tourmente de la nature, la grêle, une grêle comme de mémoire d'homme on n'en vit, cassait, brisait tout ce qui se trouvait sur son passage.

Le ravage a duré environ vingt minutes. Quand on put sans danger sortir et constater le désastre, on eut sous les yeux un tableau désolant. Le Mans ne ressemblait pas mal à une ville mitraillée; toutes ou presque toutes les vitres des maisons faisant face à l'orage ont été cassées; en certains endroits, on remarque des toitures défoncées comme avec des boulets de canon.

Les grêlons tombés pendant cette pluie de pierre étaient énormes; beaucoup étaient gros comme des billes de billard; on en a ramassé qui pesaient plus de 250 grammes.

La perte causée par cette grêle est incalculable. A la gare seulement il y a pour plus de dix mille francs de dégâts: la magnifique galerie vitrée est à moitié détruite; la toiture en zinc qui couvrait une des gares aux marchandises a été emportée par l'ouragan.

A la cathédrale, du côté de la sacristie, huit belles verrières, des chefs-d'œuvre, ont été plus ou moins endommagées; d'autres, dans la chapelle de la Vierge, ont été tronquées. Au point de vue de l'art, c'est une perte irréparable. Celle qui a le plus souffert et dont la restauration paraît impossible, est heureusement une verrière moderne; elle a été, croyons-nous, peinte par M. Fialeix, il y a quelques années. Nous avons entendu faire à ce sujet deux observations qui nous semblent assez justes; le vitrail moderne ayant été plus maltraité, sans comparaison, que tous les magnifiques vitraux du XIII^e siècle dont notre cathédrale est fière, à si juste titre, n'en faudrait-il pas conclure que les peintres verriers de cette époque employaient un verre plus résistant que celui dont se servent les peintres d'aujourd'hui.

L'autre observation est celle-ci: tous les vitraux de la cathédrale ont pu être conservés jusqu'à ce jour, et il y en a tout au tour de l'édifice. Ce fait ne prouverait-il pas que jamais, peut-être, depuis le treizième siècle une pareille grêle n'a passé sur le Mans?

Le désastre, malheureusement ne consiste pas seulement en vitres cassées, dont le nombre pourtant est tellement effrayant, que tous les vitriers du Mans ne suffiront pas pour les remplacer en un mois. Dans plusieurs boutiques, des glaces de devanture, brisées par la grêle, ont laissé passer l'eau qui a abîmé beaucoup d'objets de prix; tous les jardins sont rasés; chez les maraîchers, c'est une désolation, les arbres sont coupés et les fruits abattus; les serres sont défoncées, les arbustes les plus précieux perdus. Aux environs de la ville, dans les champs où il y a encore des récoltes sur pied, il semble qu'on y a mis paître les bestiaux. Les champs sont dans un état pitoyable.

Rien que pour la ville du Mans, on estime la perte de ce qui peut être apprécié à 500,000 francs. Tous les édifices publics, les églises, l'asile, le dépôt de mendicité, l'évêché, le séminaire, la préfecture, le théâtre, etc., ont énormément souffert. Le dégât occasionné aux vitraux de la cathédrale est estimé à plus de 35,000 fr. La toiture de la plupart des maisons particulières demandera des réparations; beaucoup de caves ont été submergées.

Il est à craindre que le fléau ne se soit fait sentir sur une plus grande étendue; et que la campagne n'ait aussi beaucoup souffert. Les nouvelles que nous recevons ce matin confirment en partie cette crainte. On nous écrit d'Arnaque que la grêle a sévi avec force sur cette commune, et que, comme au Mans, elle a tout ravagé pendant vingt minutes, cassant les vitres, coupant les récoltes, faisant tomber les fruits, etc.

A Coulaines, tout est perdu. (Union de la Sarthe.)

L'Union bretonne donne les détails suivants sur un incendie considérable qui a eu lieu à Nantes, dans la soirée du 16.

Vers huit heures, des cris: Au feu! apprirent à notre population qu'un incendie venait d'éclater dans des maisons situées sur la Fosse. D'épaisses colonnes de fumée, suivies de flammes assez ardentes, indiquèrent bien vite que le foyer de l'incendie se trouvait dans les mansardes de ces maisons.

Des secours arrivèrent de toutes parts, et, comme toujours, les pompes de la ville, au nombre de sept, celles de MM. Cézard, Thébeaud et Babonneau, ainsi que celle de la gare du chemin de fer, rivalisèrent de zèle et d'ardeur. Des chaînes furent immédiatement organisées, et comptaient parmi les travailleurs les plus assidus: M. l'abbé Brunet, M. le curé de Saint-Louis et un grand nombre de personnes infatigables, dont nous n'avons pu recueillir les noms.

Seulement, nous avons le regret de dire qu'en échange du dévouement apporté par un grand nombre de citoyens dans cette circonstance, quelques enfants perdus se sont permis de ces choses méchantes qui auraient pu avoir des conséquences graves; quelques individus, d'une mauvaise nature, avaient coupé trois accords des tuyaux de la pompe qui se trouvait sur le bord de la Loire. Nous citons ce fait pour montrer une fois de plus que, s'il y a des avaries ou des accidents, ils sont dus, le plus souvent, à l'encombrement des curieux et à la malveillance.

Les maisons où se trouvait le foyer de l'incendie étaient celles portant les numéros 89 et 90, qui de la Fosse, et appartenant à M. Dubois-Jollin, directeur de l'Abattoir. Le lieu où l'incendie semble avoir pris naissance, serait les mansardes, au-dessus des appartements de la demoiselle Marie Marie, sous-locataire du sieur Maucomple, ancien marinier.

L'incendie a bientôt gagné les maisons 91 et 92, appartenant à M^{me} veuve Blot, résidant actuellement à Tours. Ces maisons étaient assurées à la compagnie la Nantaise, pour une somme de cent mille francs.

Grâce à la rapidité avec laquelle on a procédé, on était déjà parvenu à faire la part au feu, après une heure et demie de travail, lorsque tout-à-coup, la flamme se faisant jour au travers du plancher d'un grenier qui s'enfonça, vint aggraver la position et jeter l'alarme parmi les travailleurs. Toutefois, à onze heures et demie, la part au feu était faite, et à trois heures ce matin tout était éteint.

Comme toujours, on a à déplorer le trop grand empressement que l'on met à jeter les meubles par les fenêtres et à sauver souvent ce qui ne court aucun danger; aussi en est-il résulté, pour un grand nombre de ménages, une perte sérieuse d'argent pour les ans, et de mobilier pour les autres.

Contrairement au dernier avis, les audiences du Tribunal de Commerce sont fixées: en septembre, aux 13 et 27; en octobre, aux 11 et 25. Première audience de novembre, le 2, à cause de la Toussaint.

L'assemblée de Saint-Louis aura lieu dimanche 29 de ce mois, à Varennes-sous-Montsoreau, et la foire le 1^{er} septembre.

Pour chronique locale: P.-M.-E. GONET.

DERNIERES NOUVELLES.

On reçoit la nouvelle que le brigadier Campbell serait mort. — Havas.

Le dernier numéro du Monde illustré, du 21 août 1858, contient les gravures et les articles suivants:

TEXTE. Courrier des bords de mer par Jules Lecomte. — Chronique de la province et de l'étranger, par Fulgence Girard. — Souvenirs littéraires, par Hippolyte Lucas. — Culture des fougères dans les appartements, par Maurice Germa. — Causeries de la mode, par Yolande. — Courrier du Palais, par Petit-Jean. — Théâtres, par Ch. Monselet. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Bataille de Saint-Cast, par H. L.

GRAVURES. Promenade de la reine d'Angleterre sur la montagne du Roule, à Cherbourg. — Inauguration de la statue de Napoléon I^{er}, à Cherbourg. — Entrée de Leurs Majestés à Brest. — Fêtes du 15 août: Place de la Concorde; Esplanade des Invalides. — Entrée des députations bretonnes au bal de Brest. — Entrée de Leurs Majestés sur la rade de

du bord. Celui qui la conduisait donna un dernier coup de rame, si vigoureux, qu'il porta à terre toute la partie d'avant. Il rangea ses rames, se chargea d'un sac de natte rempli de poissons, et sauta à terre.

Ollir était toujours debout à sa place. — Que me veut à cette heure, le chasseur à la longue flèche? demanda le pêcheur.

Je le dirai dans sa case, au frère de mon père.

Ils remontèrent le sentier et arrivèrent en quelques minutes à la petite habitation. Le pêcheur déposa son sac, raviva la flamme du foyer, s'accroupit, les jambes croisées devant Ollir, qui l'avait imité et se disposa à l'écouter.

Tu possèdes une grande science, mon père, et j'ai besoin que tu uses en ma faveur de tes secrets.

Un malheur serait-il arrivé à mon enfant? Je chasserai son adversité comme le soleil dissipe les ténèbres.

Le pêcheur était petit, nerveux, agile. L'âge avait produit sur les rides de son visage d'étranges effets, rendus plus bizarres encore par les couleurs sombres qu'il entretenait au moyen du suc de certaines plantes. La couleur primitivement cuivrée de sa peau, n'apparaissait que de place en place, pour former des dessins imitant grossièrement des têtes de mort. Ces sinistres ornements l'avaient fait surnommer le Pêcheur Noir. Il avait eu soin d'enlever si bien tous les poils du duvet qui remplace la barbe chez les hommes de sa race, qu'il n'en était rien resté. Dans ce visage horrible à regarder, brillait deux yeux noirs, conservant toute la vivacité de la jeunesse.

Cet être singulier avait pour tout vêtement, un fragment de natte autour de la ceinture.

— J'aime une jeune fille, la perle de Samar, et Moré la devineresse assure qu'elle sera la femme du roi. Peux-tu empêcher cela, toi?

— Moré est une méchante créature, mais j'ai des secrets plus puissants que les siens; je ne veux pas m'en servir, parce que je préfère la solitude à l'adoration de mes frères. Aussi me prennent-ils tous pour une bête sauvage, et ce n'est qu'en frémissant qu'ils prononcent mon nom.

C'est pour une autre chose encore! murmura sourdement Ollir.

Tais-toi, enfant, ne cherche pas à savoir ce qu'il te faut ignorer; l'homme ne doit pas plonger son œil au fond des abîmes, sous peine d'être pris de vertige et d'y rouler. — Ils ont peur de moi, et cependant chaque fois que l'un d'eux, pousse par la nécessité, a eu besoin, n'ai-je pas guéri ses plaies? n'ai-je pas soulagé ses douleurs?

C'est vrai; mais ils disent... que le frère de mon père me pardonne...

Ils disent... s'écria le vieillard, que mes mains sont trempées dans le sang de mon sang.

Cela est-il vrai?

Le chasseur, en proie à une vive émotion, était attaché aux lèvres de son interlocuteur, mais celui-ci trompa son attente.

Le jour n'est pas venu de l'apprendre ces mystères.

Enfant, quand Ulli le Grand-Esprit m'aura fait comprendre sa volonté, alors je leverai le voile qui enveloppe cette sombre histoire. — Parlons de toi et de tes desseins.

Il y avait tant d'autorité dans la parole et dans le geste du pêcheur, qu'Ollir, malgré l'appret de son naturel, lui obéissait comme un enfant. Il n'insista pas.

Tu aimes la perle de Samar, et Moré a prédit qu'elle épouserait un roi. Souvent les charmes et les poisons de cette méchante créature ont justifié ses prédictions...

Il ne faut pas cependant que ton malheur arrive sans que j'aie essayé de le détourner. C'est dans huit jours la fête des Unions; avant ce temps, il faut que tu cherches asile avec ta fiancée dans cette cabane. — A présent, partage ma couche, mes peaux de tigre, et repose.

Reposer quand ma bien-aimée est en danger? non, non, mon père! Le sommeil ne saurait s'abattre sur mes paupières; le tigre que le chasseur a frappé et qui a emporté le trait dans sa chair, arpenté la forêt et rugit, mon cœur a été pénétré d'une flèche; jusqu'à ce qu'elle en soit sortie, mes yeux ne se fermeront pas. Je pars, adieu.

— Avant huit jours je t'attends.

— Avant huit jours, la perle de Samar et le chasseur à la longue flèche, partageront le poisson de ta pêche, ou bien Ulli les aura appelés dans la grande nuit.

Il laissa son hôte accroupi devant le foyer, poussa la porte et reprit le sentier qui le conduisit aux joncailles, aux bambous à travers lesquels il recommença à se faire un passage, qui ne laissait pas de trace.

(La suite au prochain numéro.)

Brest. — Vue de Lorient. — Incendie de la Bourse d'Anvers. — Rébus.

On s'abonne à Paris, à la Librairie Nouvelle, 15, boulevard des Italiens.

Le *Monde illustré* se vend au numéro chez tous les libraires de notre ville, chargés de recevoir également les abonnements.

MM. Marie-Joseph-Victor de Caix, Louis-Marie-Léonce de Caix et Charles-Louis-Marie-Oswald de Caix, sont dans l'intention de se pourvoir auprès de S. Exc. M. le Garde-des-Sceaux, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'ajouter à leur nom celui de : DE SAINT-AMOUR, originairement de Saint-Amour, qui a toujours appartenu à leur famille, et sous lequel ils sont connus.

ACHILLE DELABARRE,
Référénaire au Sceau de France.

LES PASTILLES ET LA POUDRE DU D^r BELLOC, qui sont si efficaces contre les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, la constipation et les mauvaises digestions, ne se délivrent qu'avec l'extrait du rapport approuvé par l'Académie impériale de médecine de Paris, le 27 décembre 1840. Chaque préparation est accompagnée d'une instruction. On les trouve chez tous les pharmaciens dépositaires de la Poudre purgative de Rogé. (163)

BOURSE DU 21 AOUT.

5 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 69 50.
4 1/2 p. 0/0 Baisse 03 cent. — Ferme à 97 45

BOURSE DU 23 AOUT.

5 p. 0/0 hausse 23 cent. — Ferme à 69 75.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 97 45

P. GODET, propriétaire-gérant.

Marché de Saumur du 21 Août.

| | |
|--|---|
| Froment (hec. de 77 k.) 15 09 | Graine de colza . . . 27 — |
| 2 ^e qualité, de 74 k. 14 30 | — de lin . . . 26 — |
| Seigle 9 20 | Amandes en coques (l'hectolitre) . . . — — |
| Orge 9 60 | — cassées (50 k.) 78 — |
| Avoine (entrée) . . . 12 50 | Vin rouge des Cot., compris le fût, 1 ^{er} choix 1837. . . — — |
| Fèves 12 — | — 2 ^e (a) — . . . 80 — |
| Pois blancs 56 — | — de Chinon. . . 80 — |
| — rouges 27 20 | — de Bourgueil . 110 — |
| Cire jaune (50 kil) . 225 — | Vin blanc des Cot., 1 ^{re} qualité 1837. . . — — |
| Huile de noix ordin. 55 — | — 2 ^e — . . . 50 — |
| — de chenevis . . . 45 — | — 3 ^e (a) — . . . 40 — |
| — de lin 50 — | — ordinaire. . . — — |
| Paille hors barrière. 33 64 | |
| Poin 85 52 | |
| Luzerne (droits comp) 90 — | |
| Graine de trefle . . . 62 — | |
| — de luzerne . . . 40 — | |

(a) Prix du commerce.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

VENTE

BIENS IMMEUBLES

Situés commune de Saint-Georges-le-Thourel, arrondissement de Saumur, appartenant aux mineurs RONFLEUX.

L'adjudication aura lieu par le ministère et en l'étude de M^e HAMELIN, notaire à la Genaudière, en la commune de Saint-Georges-le-Thourel, le dimanche 12 septembre 1858, à midi.

Cette vente est poursuivie à la requête de René Ronfleux, cultivateur, demeurant à Bessé, commune de Saint-Georges-le-Thourel, agissant en qualité de tuteur de Julie et Marie Ronfleux, pour lequel est constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

En présence de Louis Hubert, cultivateur, demeurant à la Blandinière, commune de Verrye, en qualité de subrogé-tuteur desdits mineurs Ronfleux;

En vertu : 1^o d'un avis du conseil de famille desdits mineurs, pris sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Gennes, le vingt-huit mai mil huit cent cinquante-huit; 2^o d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, du huit juillet mil huit cent cinquante-huit, enregistré.

DÉSIGNATION DES BIENS.

PREMIER LOT.

1^o Une maison, située à la Conloire-de-Bessé, commune de Saint-Georges-le-Thourel, composée d'une chambre basse, à cheminée et four, grenier au-dessus, couverte en ardoises, cour; le tout de la contenance de quatre-vingts centiares, joignant du levant le terrain ci-après indiqué et Bineau, du midi le chemin, du couchant Jean Gautier et Bineau, et du nord Bineau.

2^o Deux ares cinquante centiares de terrain, au devant de la maison, joignant du levant Boisseau, du midi un chemin, du couchant la cour ci-dessus, et du nord Bineau.

3^o Deux ares vingt centiares environ de terrain, en jardin, où se trouve une cave et grenier au-dessus, au même lieu, au nord de la maison, joignant du levant la parcelle ci-après, du midi Bineau, du couchant le même, et du nord Hervoil.

Le tout mis à prix, en sus d'une rente perpétuelle de huit litres quatre-vingts centilitres de blé froment, à quatre cents francs, ci . . . 400 f.

DEUXIÈME LOT.

Sept ares vingt centiares de terre, au même lieu, joignant du levant Bineau, du midi le même, du couchant

A reporter. 400

Report. 400 f.

ledit jardin, et du nord les époux Andouin, mis à prix à cent francs, ci . . . 100

Total des mises à prix, cinq cents francs, ci . . . 500

Lesdits biens, situés en la commune de Saint-Georges-le-Thourel, arrondissement de Saumur.

Ils pourront être réunis en un seul lot lors de l'adjudication.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e HAMELIN, notaire à la Genaudière.

S'adresser, pour avoir des renseignements, audit M^e HAMELIN, et à M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

Dressé à Saumur, par l'avoué sous-signé, le vingt-deux août mil huit cent cinquante-huit.

CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le vingt-trois août mil huit cent cinquante-huit, f^o . . . Reçu un franc, dixième dix centimes.

(419) Signé : E. MARTIN.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 26 septembre 1858, à midi.

En l'étude et par le ministère de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur,

DES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Appartenant à M. CARPENTIER, et consistant en :

1^o Une petite propriété, située sur les bords du Thouet, commune de Bagnaux, composée de logements pour un vigneron, d'une maison de maître, cour, jardins, très-belles caves, celliers et pressoirs, le tout dans un ensemble d'une contenance de 26 ares;

2^o Un petit îlot en face la propriété ci-dessus, formé par le Thouet, et planté d'arbres divers, d'une contenance de 3 ares environ;

3^o Et un magnifique clos de vigne, bien planté et affilé d'arbres fruitiers, nommé le Clos des Hauts-Sentiers et de la Gravelle, situé au Pont-Fouchard, commune de Bagnaux, d'une contenance de 3 hectares 15 ares 52 centiares, joignant le chemin de la Pierre-Converté.

Les acquéreurs pourront entrer en jouissance de suite.

Ces biens pourront être vendus en un seul ou en trois lots, au gré des acquéreurs.

Voir, pour plus amples détails, les placards affichés.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. GAURON-LAMBERT, propriétaire à Saumur; soit à M^e TOUCHALEAUME et à M^e DUTERME, notaires.

(420)

Tribunal de Commerce de Saumur.

Par jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, en date du 23 août 1858, le sieur Auguste Reuilier, marchand, demeurant à Louerre, a été déclaré en état de faillite ouverte. M. Rottier, membre dudit tribunal, a été nommé juge-commissaire, et M. Regnier, huissier aux Rosiers, syndic provisoire.

Pour extrait conforme :

Le Greffier du Tribunal,

(424)

E. CORNILLEAU.

VENTE

PAR SUITE DE LIQUIDATION DE SOCIÉTÉ.

Dans une maison située aux Trois-Vollets, commune de la Chapelle-sur-Loire, M^e GERBIER, notaire en cette commune, procédera, à l'heure de midi, à la vente à l'encan et au comptant, savoir :

Le dimanche 22 août 1858,

De 3 chevaux, 2 charrettes, 2 tombereaux, 1 cabriolet, une certaine quantité d'eau-de-vie, rhum, cognac vieux, absinthe, liqueurs diverses, vins de Bordeaux, vins du pays de l'année 1846 en bouteilles, 24 pièces de vin de l'année 1856 en fûts;

Le dimanche 29 août 1858 et jours suivants,

De fourrages, bouteilles vides, marchandises telles que coriandre, anis, senegrain, graines de carottes et autres, sacs vides, bascule, balances, poids et divers autres objets.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou en détail,

UN TRÈS-BEAU TERRAIN,

Sis à Saumur, rue du Champ-de-Foire et rue Verte,

D'une contenance de 8,156 mètres carrés.

Ce terrain, très-convenable pour toute espèce de construction, pourra être divisé au gré des acquéreurs. S'adresser audit notaire. (315)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ

Sise à la Tour-de-Menive, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, à 4 kilomètres de Saumur,

Consistant en logement d'habitation et bâtiments d'exploitation vastes et complets, jardins, deux clos de vigne, contenant ensemble 1 hectare 10 ares; terres labourables, contenant 8 hectares 25 ares; bois-taillis, contenant 4 hectares 40 ares.

S'adresser audit notaire, ou à M. BOUTON, propriétaire. (370)

On demande UN APPRENTI QUINCAILLER.

S'adresser au bureau du Journal.

MAISON

DE VILLE ET DE CAMPAGNE,

Dans une situation admirable, sur les bords de la Loire, rive droite, en face de Saumur;

A VENDRE,

Ou à louer présentement.

S'adresser à MM. LEROUX, notaire à Saumur; BESSON, propriétaire à Saumur, et TAMONOT, à la maison.

AUX FABRIQUES DE FRANCE,

Rue Saint-Jean, 6 et 8, à Saumur, NOUVEAUTÉS, SOIERIES, LAINAGES, ROUENNERIES, TOILES, ETC. On DEMANDE un Apprenti.

A VENDRE

DEUX MOULINS A VENT

Situés à Chouzé (Indre-et-Loire). S'adresser à M. MOREAU-AUDINEAU, propriétaire. (410)

A VENDRE

OU A LOUER,

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1859,

TRÈS-JOLIE MAISON,

Située sur la levée d'Enceinte,

Avec écurie, remise et un très-beau jardin, garni de très-beaux arbres à fruits.

Cette maison est certainement l'une des plus confortables de la ville, et que les inondations n'ont pu atteindre.

S'adresser à M. BUDAN, maître d'hôtel. (523)

AVIS.

M^{me} GUICHARD a l'honneur de rappeler aux dames que son atelier de corsetière est toujours situé place du Marché-Noir, 5, à Saumur. Exerçant depuis longtemps cette profession, elle se trouve en position de faire, aussi bien que possible, et à des prix modérés, tout ce qui se rattache à cette partie de la toilette des dames.

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, et chez M. PISSOR, coiffeurs-parfumeurs, rue St-Jean. — PRIX DU POT : 5 FR. (49)

Saumur, P.-M.-E. GODET, imp.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,